

# **DELIBERATION N° 115/2025/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 JUIN 2025 À 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

## APPROBATION DU DEPLACEMENT AU 107EME CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE - NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Procurations : 3 Nombre de Conseillers Présents : 19 Date de la convocation : 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi douze juin à quatorze heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK – Deuxième convocation suite à la plénière initiale du 06 juin 2025 pour laquelle le quorum n'était pas atteint.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Monique AZER - Serge BAFAU - Dominique BERTONI - Louis-Mike CALUMEY - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Nadine COLIN - Michel DUBOUILLE - Thierry ELIBOX - Farah GRISET KHAN - Sandrine JACQUES GAÏL - Roland LOE-MIE - Yolande MILZINK-CINCINAT - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Magali ROBO-CASSILDE - Rolande SILEBER - Serge SMOCK - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR

<u>PROCURATIONS</u>: Kenny CHEN-TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX – Ruth BIDIOU CEPRIKA a donné procuration à Louis-Mike CALUMEY – Pascal BRIQUET a donné procuration à Xavier CLERVAUX

<u>ÉTAIENT ABSENTS</u>: Julner BELIZAIRE - Daniel CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Albanie CIPPE - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Seedna DELAR - Corine DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Elainne JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Phong LY – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Claude PLENET – Axel RINO – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Eliodore TORVIC

<u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES</u>: Gilles ADELSON - Ruth BIDIOU-CEPRIKA — Pascal BRIQUET - Kenny CHEN-TUNG -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

21 POUR	Monique AZER - Serge BAFAU - Dominique BERTONI - Louis-
	Mike CALUMEY - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Nadine
	COLIN - Thierry ELIBOX - Farah GRISET KHAN - Sandrine
	JACQUES GAÏL - Roland LOE-MIE - Yolande MILZINK-
	CINCINAT - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Magali ROBO-
	CASSILDE - Rolande SILEBER - Serge SMOCK - Sandra
	TROCHIMARA - Patricia VICTOR

	Kenny CHEN-TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX – Ruth BIDIOU CEPRIKA a donné procuration à Louis-Mike CALUMEY – Pascal BRIQUET a donné procuration à Xavier CLERVAUX
1 CONTRE	Michel DUBOUILLÉ
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié :

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L.;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral :

**Vu** la délibération N°01/2011/CCCL du 03 mars 2011 relative au mode de gestion et fixe l'étendue des missions de service ;

 ${
m Vu}$  la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL :

 ${f Vu}$  la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 197/2021/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des élus de la CACL ;

 ${
m Vu}$  la délibération N° 67/2022/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des agents de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité le lundi 2 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 4 juin 2025 ;

**Vu** le Rapport N° 115/2025/CACL relatif à l'approbation du déplacement au 107eme Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris ;

**Considérant** que la 107<sup>ème</sup> édition du Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France se tiendra les 18, 19 et 20 novembre 2025, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris ; Que le 17 novembre 2025, le Congrès des maires est précédé de la Rencontre des élus des Outre-mer au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux :

Considérant qu'il convient d'attribuer un mandat spécial à :

- Serge SMOCK Président
- Albanie CIPPE 9ème Vice-Présidente
- Jean-Philippe CHAMBRIER Conseiller Communautaire
- Yahya DAOUDI Conseiller Communautaire
- Xavier CLERVAUX Conseiller Communautaire
- Dominique BERTONI Conseillère Communautaire
- Nadine COLIN Conseillère Communautaire
- Eliodore TORVIC Conseiller Communautaire
- Liser CLIFFORD Conseillère Communautaire
- Pascal BRIQUET Conseiller Communautaire
- Hélène SERVIUS Conseillère Communautaire
- Patrick LABEAU Conseiller Municipal de Montsinéry-Tonnegrande qui siège dans les commissions de la CACL.

Pour participer à la 107<sup>ème</sup> édition du Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France et de valider la prise en charge par la CACL des frais inhérents à leurs conditions de déplacement et d'hébergement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

## ARTICLE 1<sup>ER</sup>

De prendre acte du Rapport N° 115/2025/CACL du Président relatif à l'approbation du déplacement au 107<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris.

## **ARTICLE 2**

De délivrer un mandat spécial à Monsieur Serge SMOCK pour sa participation au 107ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 3**

De délivrer un mandat spécial à Madame Albanie CIPPE pour sa participation au 107<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 4**

De délivrer un mandat spécial à Monsieur Jean-Philippe CHAMBRIER pour sa participation au 107<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 5**

De délivrer un mandat spécial à Monsieur Yahya DAOUDI pour sa participation au 107ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 6**

De délivrer un mandat spécial à Monsieur Xavier CLERVAUX pour sa participation au 107<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 7**

De délivrer un mandat spécial à Dominique BERTONI pour sa participation au 107<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 8**

De délivrer un mandat spécial à Madame Nadine COLIN pour sa participation au 107<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

## **ARTICLE 9**

De délivrer un mandat spécial à Monsieur Eliodore TORVIC pour sa participation au 107<sup>ème</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 10**

De délivrer un mandat spécial à Madame Liser CLIFFORD pour sa participation au 107ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 11**

De délivrer un mandat spécial à Monsieur Pascal BRIQUET pour sa participation au 107ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

### **ARTICLE 12**

De délivrer un mandat spécial à Madame Hélène SERVIUS pour sa participation au 107ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

## **ARTICLE 13**

De délivrer un mandat spécial à Monsieur Patrick LABEAU pour sa participation au 107ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris et à la rencontre des élus des Outre-Mer du 17 au 20 novembre 2025.

#### **ARTICLE 14**

D'autoriser les conditions de voyage et d'hébergement de la délégation comme suit :

- La prise en charge des billets d'avion aller-retour Cayenne/ Paris, en classe Affaires, Premium Économique ou Économique, pour la période du 14 novembre au 23 novembre 2025.
- La prise en charge des hébergements à Paris durant toute la durée du séjour.

- La prise en charge des frais d'inscription au Congrès.
- La prise en charge de l'ensemble des frais inhérents au déplacement, conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 4**

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

## **ARTICLE 5**

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le jeudi 12 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK